

GROUPES DE TRAVAIL 4 (cycle 4)

Dans ce groupe, il y a eu beaucoup de difficultés pour passer à la mise en commun des idées.

Une enseignante qui avait réfléchi en amont à la question propose de partager sa vision tout en n'ommettant pas de faire le lien avec le débat qui s'était déroulé au sein du groupe.

Il faut « **coopérer pour réaliser des projets** ». Cette coopération nécessite :

- la prise en compte d'un travail de groupe et ensuite, des échanges d'informations entre les différents groupes.
- de répartir les travaux de recherches d'informations (aide de l'enseignant dans un premier temps, puis au fil des apprentissages et des situations, amener l'élève à devenir de plus en plus autonome).
- de partager l'écoute des informations lors de la restitution.
- de travailler avec le professeur documentaliste pour apprécier la faisabilité des informations recueillies.

Il faut donc « mettre en place des savoirs pour que les élèves sachent faire ».

Les verbes essentiels pour la réussite des élèves et pour aider à la recherche d'information sont : agir – comprendre - communiquer (ou faire, savoir, savoir-faire et faire savoir) dixit l'IEN.

D'autres enseignants présents soulignent la difficulté pour certains élèves dans la recherche documentaire numérique qui nécessite de développer chez eux de nouvelles compétences. Même si la plupart des élèves font de la recherche documentaire chez eux, cette utilisation est centrée sur les jeux, sur des sites tels que Youtube.... Leur utilisation est donc limitée à la recherche d'informations qui les intéressent. Dans le cadre scolaire, ils ont plus de mal bien que beaucoup estiment savoir faire. L'enseignant doit donc déconstruire leur conception de la recherche d'information avant de construire de nouvelles compétences.

L'objectif des apprentissages est le suivant : l'élève doit être capable de savoir faire (et non l'accumulation de connaissance par l'élève).

En conclusion, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pose la question suivante : « l'évaluation, pour qui est-elle ?»

- l'élève lui-même et dans ce cas, il doit être associé à son évaluation.
- l'enseignant. L'évaluation lui permet de s'interroger sur son enseignement, sur les compétences acquises par les élèves et plus largement, d'interroger les enseignements.
- les responsables légaux. L'évaluation est un moyen de les associer à la scolarité de leurs enfants et à l'établissement.
- l'institution
- les collectivités locales (la commune et le conseil départemental) qui financent les établissements. Toute demande doit être portée de façon collective devant la collectivité locale de rattachement.